<u>LE PROPRIETAIRE BAILLEUR:</u> Mr / Mme		<u>LE LOCATAIRE</u> Mr / Mme Adresse				
Adresse:	-					
Tel :		Tel portable obligatoire :				
Mail:	Mail:					
ENGAGEME	ENT DE LOCA	TION MEU	BLEE S	SAISONNIERE		
Descriptif des lieux loués :						
Adresse:						
Nombre de personnes maximum :			• • • • • • • • • •			
Location NON FUMEUR. Animaux d		n supplémen	t€	/ semaine		
Services para-hôteliers : Accueil sur place au 06 60 66 47 03 ou 0 bâtiment à droite à l'entrée de la station. Accueil sans plage horaire l'hiver - Pas o				CES aux « Balcons de la Vanoise » premie		
Accuent sans plage notatie i niver - Fas C	i accueii le illati	ii - Deriller ac	cuen a	zon en semanie.		
Ménage fin de séjour : € TTC :	□ OU	Π		NON		
Draps: 10 € TTC / personne/semaine	□ OU			NON		
Kit serviettes : 8,50€ /pers/semaine	□ OU			NON		
Lit parapluie : 17€/semaine	□ OU			NON		
Chaise haute: 17€/semaine	OU	Π		NON		
Les services sont soumis à la TVA de 20		vés à la sio	nature	du présent contrat et seront réglés		
CLEFSERVICES.	vent ette reser	ves a la sig	nature	ud present contrat et seront regies		
en chèque à l'ordre de CLEFSERVIC le jour de votre départ sauf en cas de r <u>Informations concernant la période de</u> Arrivée leaprès	cernant le mén ES ou à défaut retenue e location : 17 h Départ le .	age (montan en espèce. C	ette de			
Nombre de personne occupant les locaux : Adultes :						
Loyer : € pour cette période	e (électricité, eau	ı, taxe de séjo	ur com	pris), soumis à la TVA de 10 %.		
Somme à régler au bailleur :						
Location de l'appartement (accueil comp	pris)			€		
Supplément animal de petite taille				€		
						
	ТО	TAL		€		
Sommes à régler à votre arrivée à CLI	FFSFRVICES					
Ménage :€	EFBERVICES			€		
Draps : 10€ xpersonne(s) x	semaine(s)			€		
Serviettes 8,50€ x personne(s) x				€		
Autres:			€			
	ТО	TAL		€		
Un acompte de 25% du loyer est à verse Le solde du loyer€ et la caution loge pailleur.				€ à l'ordre du bailleur. lus tard un mois avant le séjour à l'ordre d		
La présente est consentie aux conditions Merci de signer l'ensemble des deux do	ocuments et de	nous les reto		litions générales figurant en annexe. n double exemplaires pour signature ave		
votre chèque de réservation, en compléta La location ne sera effective qu'à réception Fait à, le	on du présent co	ontrat accompa	agné du	ı chèque de réservation.		
Signature du bailleur :	•••••	Signature du locataire :				

1 .REGIME JURIDIQUE DU CONTRAT.

La présente location est conclue à titre de résidence provisoire et de plaisance. Les locaux ne pourront être utilisés à titre d'habitation principale ou même secondaire et le locataire ne pourra y pratiquer aucune activité commerciale, artisanale ou professionnelle. En conséquence, le contrat sera régi par les dispositions du Code Civil ainsi que par les conditions prévues aux présentes.

2.DUREE

La location ne pourra être prorogée sans l'accord préalable et écrit du bailleur ou de la personne mandatée, le locataire l'acceptant ainsi. Le bail cesse de plein droit à l'expiration du terme fixé, sans qu'il n'y ait besoin de donner congé.

3. LOYER - RESERVATION - ANNULATION

Le montant du loyer est indiqué dans le contrat.

La somme pour la réservation est exigible à la signature des présentes, à l'ordre du bailleur, soit 25%, le solde restant payable au plus tard un mois avant le séjour, à l'ordre du bailleur.

Avec un acompte, l'engagement de location devient ferme et définitif. Le locataire ne peut y renoncer, sauf à perdre tout ou partie de la somme versée et à régler le solde du prix de la location.

4. DEPOT DE GARANTIE

Le locataire versera une caution de..... €, à titre de dépôt de garantie à l'ordre du bailleur, pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets mobiliers ou autres garnissant les lieux loués. Cette somme, non productrice d'intérêts, ne pourra en aucun cas être considérée comme le paiement d'une partie du loyer et sera restituée par le bailleur, sous quinzaine après le contrôle des locaux, restitution des clefs et après déduction, s'il y a lieu, des frais de remise en état.

Une somme forfaitaire sera éventuellement retenue pour le nettoyage des locaux en plus du forfait ménage retenu si cela est nécessaire.

Si le cautionnement s'avère insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme.

5. COUCHAGE

Les locaux faisant l'objet de la présente location ne doivent, sous aucun prétexte, être occupés par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué au contrat, sauf accord préalable du bailleur ou de la personne mandatée. Dans ce cas le bailleur pourra réclamer un supplément de loyer ou refuser l'entrée dans les lieux.

6. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le locataire est tenu aux obligations principales suivantes:

- Ne rien faire qui, par le fait du locataire, de sa famille, ou de ses relations, puisse nuire à la tranquillité du voisinage ou des autres occupants.
- Occuper les lieux personnellement et ne pouvoir en aucun cas sous-louer, même gratuitement, ni céder ses droits à la présente location, sauf accord écrit du bailleur.
- Le locataire ne pourra introduire d'animaux familiers (chiens, chats,.....) dans les locaux loués sans en avertir le propriétaire et de prévoir un supplément à la location.
- Laisser exécuter dans les lieux loués les réparations dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location et ne permettraient pas leur report.
- Informer dans les 24h le bailleur de tout sinistre et de dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.
- Effectuer un état des lieux le jour de son arrivée et informer le bailleur de toutes constatations.
- Rendre la vaisselle propre ainsi que les sanitaires, cuisine et salle de bain.
- Pour tout départ de nuit, un ménage sera facturé obligatoirement avec un état des lieux sortant effectué la veille avant 20h.
- Pour toute perte de clef, un canon sera systématiquement changé et facturé au locataire
- Un ménage obligatoire vous sera facturé pour tout animal présent lors du séjour.

7. ARRIVEE - DEPART

Le jour de son arrivée le locataire est accueilli et guidé par la Société CLEFSERVICES, Accueil Résidence Les Balcons de la Vanoise. Tel : 06 60 66 47 03 ou 06 66 49 90 60

Aucun accueil n'est effectué le matin, même si l'appartement est libre.

Le samedi à partir de 17h et sans limite horaire. Prévenir toutefois de toute arrivée tardive.

En semaine, dernier accueil à 20h par CLEFSERVICES. Au-delà de cet horaire, vous rapprocher de votre propriétaire ou prendre vos dispositions au préalable.

Le jour du départ, le logement doit être libéré avant **10h00.** Il sera rendu propre. A défaut de cette condition, d'après le jugement de **CLEFSERVICES** mandaté par le bailleur, le locataire devra payer un forfait ménage correspondant au type de logement. Selon l'état de propreté de l'appartement, un supplément d'un montant de 50% de la valeur du ménage correspondant au bien pourra, être demandé, que l'option ménage soit ou ne soit pas retenue.

Un rendez-vous étant systématiquement pris dès l'arrivée pour l'état des lieux sortant, si ce rendez vous n'est pas honoré par le locataire et que ce dernier décide un dépôt de clef dans la boite de la Société **CLEFSERVICES**, le montant de 50€ sera retenu sur la caution.

8. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au domicile du bailleur dont les coordonnées sont indiquées au recto.

En cas de contestation, le Tribunal compétent sera celui de la situation des lieux loués.